

# **CONSEIL MUNICIPAL**

## **SÉANCE DU 14 FEVRIER 2008**

### **1/ Débat d'Orientation Budgétaire**

Le conseil municipal prend acte du Débat d'Orientation Budgétaire pour la préparation du Budget Primitif 2008.

### **2/ Convention pluriannuelle de financement entre le FJEP et la Commune de Passy (2008/2009/2010)**

Une convention pluriannuelle de financement doit être conclue entre le Foyer des Jeunes et d'Education Populaire et la Commune de Passy en raison du montant annuel de la subvention attribuée qui dépasse 23.000 €uros.

Autorisation est donnée à Monsieur le Maire de signer cette convention avec la présidente du FJEP, pour une durée de 3 ans avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2008.

### **3/ Transposition d'un emploi « assistante Ressources Humaines » en un emploi « responsable formation »**

La loi 2007-209 du 19 février 2007 modifie très sensiblement le régime applicable aux agents territoriaux en matière de formation, et oblige à une réorganisation partielle du service des ressources humaines, fondée sur le développement du pôle formation.

Approbation de la suppression d'un poste d'adjoint administratif et la création d'un emploi de « responsable formation », à compter du 1<sup>er</sup> mars 2008.

### **4/ Modifications d'emplois (avancements de grade 2008)**

Le conseil municipal approuve la suppression et la création des emplois désignés ci-dessous :

- La suppression d'un poste d' « atsem 2<sup>ème</sup> classe » crée par délibération n° 5 du 31 mars 2005.
- La suppression de deux postes « d'agent technique principal » créés par délibérations 10 du 25 avril 2002 et 20 du 29 novembre 1995.
- La suppression d'un poste de « contrôleur principal de travaux » créé par délibération n°21 du 23 février 2000.
- La suppression d'un poste de « contrôleur de travaux » créé par délibération n° 2 du 27 février 2003.
- La suppression d'un poste d' « ingénieur » créé par délibération n° 2 du 1<sup>er</sup> avril 2004.
- La suppression d'un poste d' « adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe » créé par délibération n° 20 du 23 février 2000.

- La suppression d'un poste d' « adjoint administratif » créé par délibération n° 31 du 30 septembre 1998.
- La suppression d'un poste de « brigadier chef » créé par délibération n° 7 du 30 janvier 2003.

Et

La création d'un emploi d' « *assistant d'éducation* », ouvert au cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (atsem)

La création d'un emploi de « *cuisinier/responsable de production* » ouvert aux cadres d'emplois des adjoints techniques et agents de maîtrise.

La création d'un emploi de « *conducteur bâtiment* » ouvert au cadre d'emplois des contrôleurs de travaux.

La création d'un emploi d' « *agent d'exploitation de la voirie* » ouvert au cadre d'emplois des adjoints techniques.

La création d'un emploi de « *responsable travaux espaces verts* » ouvert au cadre d'emplois des contrôleurs de travaux.

La création d'un emploi de « *directeur de l'urbanisme et des affaires foncières* » ouvert aux cadres d'emplois des ingénieurs, techniciens supérieurs ou attachés

La création d'un emploi d' « *assistant de gestion financière* » ouvert au cadre d'emplois des adjoints administratifs.

La création d'un emplois d' « *assistant administratif* » ouvert au cadre d'emplois des adjoints administratifs

La création d'un emploi de « *policier municipal* » ouvert au cadre d'emplois des agents de police municipale.

#### **5/ Classe de découverte - attribution d'une subvention exceptionnelle à l'école de Bay (Gouville-sur-Mer / Manche)**

Approbation de l'attribution d'une subvention d'un montant de 1 260 € pour la classe unique de l'école de Bay, dans le cadre d'une classe de découverte à Gouville-sur-Mer (Manche), du 6 au 12 avril 2008.

#### **6/ Classe de découverte - attribution d'une subvention exceptionnelle à l'école élémentaire du Plateau d'Assy (Jura)**

Approbation de l'attribution d'une subvention d'un montant de 1 560 € pour une classe de l'école élémentaire et une classe de l'école maternelle du Plateau d'Assy, dans le cadre d'une classe de découverte dans le Jura.

#### **7/ Construction de l'école du chef-lieu de la Commune de Passy - approbation de marchés publics de travaux**

Dans le cadre de la construction de l'école du chef-lieu de la Commune de Passy, suite à l'attribution de la maîtrise d'œuvre, un appel d'offre a été lancé pour la réalisation des travaux.

Le conseil municipal décide de prendre acte de la décision de la Commission d'Appel d'Offres pour l'attribution des lots suivants.

Numéro de lot	Prix HT - Acte d'engagement	Candidat attributaire
Lot 1 : Parois berlinoise	96 300, 00 €	Entreprise TETRA
Lot 2 : gros œuvre	1 221 315, 50 €	Entreprise SNC (PASSY)
Lot 3 : charpente couverture – murs ossature bois	637 168, 60 €	Entreprise ROUX
Lot 4 : Étanchéité	43 500, 00 €	Entreprise LAMBDA BAT
Lot 5 : Menuiseries extérieures / occultation	213 991, 00 €	Entreprise ROUX
Lot 6 : menuiseries intérieures	237 346, 15 €	Entreprise ROUX
Lot 7 : Cloisons doublages plafonds	82 129, 70 €	Entreprise SNPP
Lot 8 : Faux-plafonds	46 648, 87 €	Entreprise CEFLO
Lot 9 : sols souples	52 373,04 €	Entreprise LAPORTE
Lot 10 : Carrelages – faïence	39 006, 58 €	Entreprise MIGNOLA
Lot 12 : peinture – revêtements muraux	60 372, 90 €	Entreprise BONGLET
Lot 13 : REVETEMENT DE FACADE	30 166, 00 €	Entreprise ABBA
Lot 14 : ascenseur	22 650, 00 €	Entreprise AMPA
Lot 15 : Espaces verts	12 007, 00 €	Entreprise ALPES JARDINS PAYSAGE
Lot 16 : Terrassement – VRD	215 787, 66 €	Entreprise GUELPA
Lot 17 : Enrobés	66 654, 00 €	Entreprise COLAS
Lot 18 : Electricité courants faibles	189 066, 87 €	Entreprise SPIE
Lot 19 : Chauffage sanitaire ventilation	360 301, 29 €	Entreprise POISSON

Après avoir déclaré infructueux le lot 11 Serrurerie – métallerie pour absence d'offres, la commission d'appel d'offres a donné un avis favorable au recours à la procédure adaptée. Ce lot est en cours de consultation.

## **COMMUNICATIONS**

### Décisions du Maire

## **de remontées mécaniques de la station de Plaine-Joux**

Modification de l'article 5 de la décision n° 93-04 portant sur le mode de recouvrement des sommes dues par les redevables, comme suit : « le régisseur est autorisé à encaisser les recettes selon les modes de recouvrement suivants : cartes bancaires, espèces, chèques, chèques vacances ».

### **06/08 Mise à disposition de locaux communaux / cinéma du Plateau d'Assy**

Convention de mise à disposition de locaux, à l'association « les Bartavelles », au cinéma du Plateau d'Assy afin d'accompagner les personnes en insertion dans le cadre des mesures ASI (Appui Social Individualisé en collaboration avec l'ANPE et des services sociaux)

Mise à disposition à titre gracieux.

Date d'effet : 1<sup>er</sup> décembre 2007